

## **MODIFICATION DES ZONES DE CULTURE PROTÉGÉES POUR LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE DE SEMENTE**

Le gouvernement du Québec a fait connaître son intention de modifier les zones de culture protégées (ZCP) destinées à la production de pommes de terre de semence de façon à constituer un environnement phytosanitaire de grande qualité. Ainsi, sept municipalités intégreront la ZCP du Saguenay–Lac-Saint-Jean et cinq municipalités joindront celle du Bas-Saint-Laurent, pendant qu'une nouvelle ZCP sera créée dans le Nord-du-Québec.

La pomme de terre représente une culture très sensible en raison des organismes nuisibles qui sont disséminés par les tubercules de semences de pomme de terre. Avoir accès à des semences d'une haute qualité phytosanitaire prend tout son sens dans cette production agricole.

Le portrait de la culture de la pomme de terre de semence a grandement évolué depuis la mise en place des premiers territoires protégés en 1988. À cette époque, 3 territoires réunissant 30 municipalités avaient été désignés pour offrir aux producteurs des zones agricoles où l'environnement phytosanitaire est de haute qualité. Depuis ce temps, non seulement les superficies nécessaires à l'exploitation des pommes de terre de semence ont augmenté, mais des entreprises cultivant des pommes de terre de semence de hautes classes se sont développées à l'extérieur des ZCP.

Pour plus d'information sur le projet, il est possible de consulter l'[avis de décret publié à Gazette officielle du Québec](#) le 18 mai 2016.

La période de consultation de 45 jours est maintenant en cours. Si vous désirez formuler des commentaires à ce sujet, vous pouvez les adresser au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet à :

Monsieur Stéphane Lavoie, directeur  
Direction de la phytoprotection, MAPAQ  
200, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6